

**BLG**

**Borden Ladner Gervais**

**Plan pluriannuel  
d'accessibilité des bureaux de  
Borden Ladner Gervais en  
Ontario  
2021-2025**

## **Table des matières**

Introduction aux normes d'accessibilité en Ontario .....	3
Engagement.....	4
Plan pluriannuel d'accessibilité .....	4
Initiatives mises en place de 2011 à 2021.....	4
Regard vers l'avenir : Initiatives en cours dans les bureaux de Toronto et d'Ottawa de BLG (2021 à 2025) .....	6
Conclusion .....	8

## **Introduction aux normes d'accessibilité en Ontario**

Avec l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « Loi sur l'accessibilité »), le gouvernement de l'Ontario s'est fixé l'objectif de faire tomber les barrières au sein de la province pour les personnes ayant une incapacité d'ici 2025.

Dans cette optique, le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère ») a mis en place des règlements définissant les mesures que les organisations (publiques, privées et sans but lucratif) doivent adopter afin d'atteindre cette cible, de même qu'un échéancier pour y parvenir. Ces règlements portent sur les normes d'accessibilité liées au service à la clientèle, à l'information et aux communications, à l'emploi, au transport et à l'environnement bâti.

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (« BLG ») est déterminé à contribuer à favoriser l'accessibilité en Ontario. Les bureaux du cabinet dans cette province ont déjà pris les mesures nécessaires pour se conformer aux *Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle* en mettant en œuvre des politiques, des pratiques et des procédures internes pour faire en sorte que les membres du cabinet reconnaissent le rôle de BLG dans l'amélioration de l'accessibilité en Ontario. Ces initiatives comprennent notamment la création d'un programme de formation pour tous nos membres sur la Loi sur l'accessibilité et les manières de fournir des services plus accessibles. Nous avons également mis en place un processus de rétroaction qui permet à tous et à toutes de nous faire part de leurs commentaires par l'entremise de notre site Web ([www.blg.com](http://www.blg.com)) ou d'un formulaire papier disponible à la réception de nos locaux; cela a pour but de nous aider à maintenir un niveau élevé d'accessibilité pour chacun et chacune.

BLG a élaboré son plan pluriannuel d'accessibilité afin de faire connaître ses efforts soutenus en la matière. Nous sommes résolus à cibler et à démanteler les barrières qui freinent les personnes handicapées.

À la suite de modifications de la Loi sur l'accessibilité par le Ministère, les organisations devaient également s'assurer de se conformer à de nouvelles exigences quant à l'accessibilité de leur contenu Web au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021; ces normes ont été prises en compte dans l'optimisation du site Web de BLG en 2019.

## **Engagement**

BLG est déterminé à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance, comme en témoignent la politique sur le respect en milieu de travail du cabinet et ses initiatives en matière d'accessibilité. Nous soutenons les principes d'intégration et d'égalité des chances et nous engageons en outre à répondre aux besoins des personnes handicapées dans des délais convenables. Pour ce faire, nous nous efforcerons de lever les obstacles à l'accessibilité et de satisfaire aux exigences de la Loi sur l'accessibilité et de ses règlements.

## **Plan pluriannuel d'accessibilité**

Le plan pluriannuel d'accessibilité de BLG constitue un outil qui aidera le cabinet à diffuser ses initiatives relatives à l'accessibilité à l'interne et à l'externe. Il fera l'objet d'un examen au moins tous les cinq ans et sera complété par des rapports annuels, qui seront aussi disponibles en ligne. Le tableau ci-joint fait état des initiatives prévues dans les bureaux de BLG en Ontario à compter de 2021 et jusqu'en 2025.

## **Initiatives mises en place de 2011 à 2021**

1. En avril 2011, nous avons créé notre première politique d'accessibilité en vue de réaffirmer notre engagement envers la promotion de l'accessibilité au sein de la communauté BLG.
2. Depuis 2012, tous nos membres sont formés aux normes de la Loi sur l'accessibilité et aux manières de fournir des services accessibles. Les nouvelles recrues suivent généralement cette formation dans les 30 premiers jours de leur entrée au cabinet.
3. En décembre 2012, nous avons soumis notre premier rapport annuel au Ministère afin de démontrer notre conformité aux normes d'accessibilité.
4. En 2012, nous avons revu la conception de la réception de nos locaux dans le but d'améliorer l'accessibilité des ressources et des services offerts pour tous et toutes.
5. En 2012, nous avons commencé à offrir davantage d'équipement de télécommunications à nos membres et à nos clients; les membres du cabinet ont également reçu une formation relativement à l'utilisation de cet équipement en vue d'améliorer l'accessibilité de nos ressources.
6. En 2012, nous avons repéré les salles de réunion les plus accessibles chez BLG et nous assurons depuis d'y tenir toutes les réunions avec des personnes handicapées de même que les rencontres initiales avec les clients afin de pouvoir nous adapter rapidement.

7. En 2012, nous avons investi dans la signalisation afin de faciliter la circulation dans nos locaux.
8. En 2013, nous avons mis en œuvre un processus permettant aux gens d'offrir leurs commentaires par l'entremise de notre site Web ([www.blg.com](http://www.blg.com)) ou d'un formulaire papier disponible à la réception; nous prenons connaissance régulièrement de cette rétroaction afin d'établir des objectifs et des initiatives pour l'avenir.
9. En 2013, nous avons lancé un nouveau site Web conforme à une grande partie des normes WCAG 2.0 de niveau A concernant l'accessibilité afin d'en favoriser la convivialité pour l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices.
10. En 2013, nous avons rédigé notre premier plan pluriannuel d'accessibilité, modifié notre politique interne sur le sujet et élaboré des plans d'intervention en cas d'urgence adaptés à nos membres présentant une incapacité répertoriée.
11. En 2017, nous avons révisé et mis à jour notre plan pluriannuel d'accessibilité pour exposer les objectifs du cabinet jusqu'à 2020.
12. En décembre 2017, nous avons soumis notre rapport annuel au Ministère en vue de prouver notre conformité continue aux normes d'accessibilité.
13. En 2019, nous avons conçu une nouvelle version de notre site Web dans le but de nous conformer aux normes WCAG 2.0 de niveau AA et de continuer d'en améliorer la convivialité pour l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices.
14. En 2021, nous avons réexaminé notre politique d'accessibilité et nos plans de formation.
15. Les formations portant sur la Loi sur l'accessibilité et les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle continuent de faire partie de tous les programmes d'accueil des nouvelles recrues, et nous consignons leur achèvement.
16. En 2021, nous avons revu nos mesures d'accommodement à l'égard des membres et dans le cadre de notre processus de recrutement.
17. Nous continuons à mettre au point des plans d'accommodement individuels pour nos membres ayant des incapacités.
18. Tous les plans de rénovation finaux concernant les locaux loués par BLG doivent être soumis à une vérification de leur conformité à la Loi sur l'accessibilité.
19. En mai 2021, nous avons déposé notre rapport annuel au Ministère dans le but de démontrer notre respect constant des normes d'accessibilité.

## Regard vers l'avenir : Initiatives en cours dans les bureaux de Toronto et d'Ottawa de BLG (2021 à 2025)

Organisation	Information et communications	Emploi	Infrastructures	Mesures permanentes
<p>Examiner et approuver la politique interne en matière d'accessibilité au moins tous les cinq ans.</p> <p>Revoir le plan pluriannuel d'accessibilité tous les cinq ans et le publier sur le site Web de BLG (<a href="http://www.blg.com">www.blg.com</a>).</p> <p>Voir à ce que les membres du cabinet soient mis au courant du nouvel engagement de BLG envers l'accessibilité de ces services.</p>	<p>Étudier les procédures relatives à la rétroaction afin d'assurer que nous pouvons offrir un format accessible à tous et à toutes.</p> <p>Explorer des manières de fournir un format et des aides à la communication accessibles.</p>	<p>Analyser les mesures d'accommodement actuelles à l'égard des membres et dans le cadre du processus de recrutement.</p>	<p>Communiquer avec les concepteurs des locaux loués par BLG à Toronto et à Ottawa relativement aux exigences de la Loi sur l'accessibilité et veiller à ce que la réception des bureaux de BLG continue de satisfaire à ces dernières.</p> <p>Rester à l'affût des mises à jour du Ministère sur les normes d'accessibilité de l'environnement bâti.</p>	<p>Le rapport annuel sur l'accessibilité est disponible sur le site Web de BLG (<a href="http://www.blg.com">www.blg.com</a>).</p> <p>S'assurer que les membres du cabinet et les clients restent au fait des modifications à la Loi sur l'accessibilité et de leur incidence sur l'offre de service, les politiques, les pratiques et les procédures de BLG.</p>
<p>Des formations actualisées portant sur les nouvelles normes d'accessibilité et le <i>Code des droits de la personne</i> de l'Ontario seront offertes à tous les membres du cabinet, aux volontaires et aux personnes qui fournissent des services au nom de BLG.</p>	<p>Veiller à ce que les procédures liées à la rétroaction soient accessibles et communiquées à tous les membres du cabinet, qui en feront ensuite part aux clients.</p> <p>Fournir un format et des aides à la communication accessibles.</p>	<p>Continuer d'offrir des mesures d'accommodement à l'égard des membres et dans le cadre du processus de recrutement.</p> <p>Poursuivre la mise au point de plans d'accommodement individuels pour nos membres ayant des incapacités.</p>	<p>Vérifier tous les plans de rénovation finaux concernant les locaux loués par BLG pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences de la Loi sur l'accessibilité.</p>	<p>Offrir aux membres et aux sous-traitants du cabinet ainsi qu'aux personnes qui s'expriment publiquement ou interagissent avec des tiers au nom de BLG des programmes de formation sur la modification des politiques.</p>
<p>Suivre les mises à jour du Ministère pour apporter des modifications à notre politique ou à notre plan pluriannuel si nécessaire.</p>	<p>Passer en revue les commentaires provenant de sources internes et externes et assurer le suivi connexe.</p> <p>Suivre les mises à jour du ministère relativement aux</p>	<p>Suivre les mises à jour du Ministère quant à l'amélioration des mesures d'accommodement et de l'accessibilité dans</p>		

	normes liées aux communications externes.	le cadre du processus de recrutement.		
--	---	---------------------------------------	--	--

## **Conclusion**

Ce plan sera accessible sur le site Web de BLG ([www.blg.com](http://www.blg.com)); les renseignements sur son lancement seront communiqués au moyen d'une note de service interne et seront également publiés sur l'intranet du cabinet. BLG est déterminé à faire avancer les objectifs de l'Ontario quant à l'élimination des barrières au sein de la province d'ici 2025 et travaillera avec diligence à assurer l'atteinte des cibles établies. Pour tout commentaire sur l'accessibilité des services de BLG, veuillez vous rendre sur le site Web du cabinet afin de remplir le formulaire de rétroaction.